

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉPURATION

Depuis que les adversaires de nos institutions se sont, eux-mêmes, dénommés *ralliés*, pour travailler plus sûrement et plus efficacement à la ruine de la République, ils se croient tout permis. Ils se montrent d'une exigence capable de dessiller les yeux de nos ministres, si ces derniers n'étaient d'un optimisme incommensurable !

L'approche des élections législatives réveille le zèle des conservateurs, et ils se disent qu'ils seraient bien naïfs de ne pas profiter des complaisances que l'on a pour eux en haut lieu, afin de mettre le plus d'atouts possible dans leur jeu.

Ce n'est un mystère pour personne que l'administration ne sait rien leur refuser, et qu'ils sont bien en cour ! Mais cela ne leur suffit pas. L'appétit vient en mangeant.

Ils ont remarqué qu'il y a encore — chose abominable ! — de nombreux fonctionnaires dévoués à la démocratie ; des préfets et des sous-préfets sincèrement républicains, et ils s'en indignent. Ils n'admettent pas que sous un gouvernement qui s'appelle la République, les services administratifs soient confiés à des hommes qui se montrent soucieux de travailler à son affermissement et de le faire aimer et respecter.

Aussi maugrèrent-ils contre le ministre de l'intérieur et lui conseillent-ils d'épurer, de nettoyer l'administration, en en chassant tout ce qu'ils appellent les éléments vraiment progressistes.

Ces conseils seront-ils entendus ? Nous nous refusons à le croire. Nous espérons que M. Barthou ne donnera pas dans le traquenard qu'on lui tend et que les conservateurs seront déçus dans leurs espérances.

A la veille des élections, une épuration, il est vrai, s'imposerait ; mais c'est sur ce personnel de fonctionnaires traîtres et félons, sur ceux, — trop nombreux hélas ! — disposés à trahir la République qu'elle devrait porter.

Ce n'est pas à droite qu'il faut aujourd'hui, après vingt-sept ans de République, diriger le gouvernail ; c'est à gauche, dans la voie du progrès, du développement régulier des institutions démocratiques. Toute politique qui, par ses tendances, favoriserait les desseins et les espérances des conservateurs serait contraire aux intérêts et à la volonté du pays et serait désavouée par lui.

On a parlé maintes fois de concentration : elle doit se faire dans le sens républicain, en faveur de la République et non en faveur de la droite.

N'oublions pas que jadis, aux jours de luttes, quand la République était menacée, tous les républicains, sans distinction de nuances, se liguèrent contre le parti conservateur quelque déguisement qu'il prit pour donner le change sur ses desseins. C'est par la concentration qu'ils ont vaincu, qu'ils ont fondé le régime républicain et c'est par elle qu'ils l'affermiront et le doteront des institutions nécessaires.

C. R.

UNE BOMBE

A peine M. Félix Faure, se rendant à la gare du Nord, avait-il traversé le carrefour formé par l'intersection de la rue Lafayette et du boulevard Magenta, qu'une formidable explosion se fit entendre. Un engin déposé, croit-on, sur l'entablement d'un éventaire de marchande de fleurs, venait d'éclater, semant l'épouvante dans tout le voisinage.

Fort heureusement, les curieux qui s'étaient amassés en cet endroit, pour assister au passage du président de la République, étaient déjà éloignés.

En un clin d'œil la foule se porta de ce côté pour se rendre compte de ce qui venait de se produire.

A l'angle du boulevard Magenta, en face du numéro 12 de la rue Lafayette, la boutique qu'occupe habituellement une fleuriste est fortement endommagée.

Des débris de verre, des clous, des morceaux de ferraille gisent à terre. Ça et là, des traces humides assez semblables aux taches que ferait un liquide inflammable répandu sur le sol. La devanture de l'établissement Duval ne paraît pas avoir trop souffert de l'explosion.

C'est à grand-peine que les commissaires de police, les officiers de paix, les agents, parviennent à faire circuler la foule.

Une seule personne a été frappée aux jambes et aux mains. Fort heureusement les égratignures sont peu sérieuses. Personne n'a été blessé.

D'après certaines constatations, il semble que l'engin ait été constitué par une sorte de bouteille ou gourde en verre très ventrue, remplie d'un liquide explosif.

On ne sait pas encore quel pouvait être ce liquide, qui n'a laissé ni odeur caractéristique ni traces appréciables.

Selon une autre version, l'engin aurait été chargé de poudre de chasse et de gros clous à tête carrée semblables à ceux qui servent à ferrer les souliers de charretier.

S'ils ne sont pas d'accord sur la nature de la poudre, les témoins sont unanimes à reconnaître que la détonation fut plus puissante que celle d'un canon d'artillerie.

Personne n'a vu comment la bombe a été placée, personne ne peut dire par qui elle fut allumée, ni à quel endroit précis elle fit explosion.

RENOUVEAU (1)

Voici de nouveaux jours sous un nouveau soleil :
Le flambeau pâlisant des neigeuses journées
A ravivé ses feux à l'Orient vermeil
Où l'hiver retenait ses ardeurs enchaînées ;

Voici de nouveaux champs avec de verts atours :
La terre a rejeté son lourd manteau d'hermine
Et s'offre, fremissante, aux printaniers retours
Sous le ciel qui d'azur transparent s'illumine ;

Et de nouveaux concerts chantent dans les matins
Aux levers éclatants de nouvelles aurores,
Car troubadours joyeux de ces jeunes destins,
Les oiseaux les saluent en leurs hymnes sonores.

Et voici que mes vers demandent leur essor,
Qu'ils veulent eux aussi leur part à cette fête,
Et que pour se mêler aux jeux des rimes d'or
Leur essaim bourdonnant à s'envoler s'apprête.

C'est qu'en mon cœur aussi naît un printemps nouveau,
C'est qu'à son horizon radieux il découvre
L'étoile aux doux rayons qu'il veut pour son flambeau,
C'est qu'aux bonheurs rêvés et prochains il s'enfonce.

(1) Lu au banquet du 25^e anniversaire de la Société des Etudes du Lot, le 12 août 1897, sous la présidence de M. Gustave Larroumet.

Ah ! j'avais célébré le travail et l'espoir,
J'avais pris à témoin l'Amour et la Jeunesse
Qu'un jour le sort fatal saurait bien s'émouvoir
Et donner à mon songe un réveil d'allégresse !

Or, le rêve d'hier je le vis aujourd'hui :
Astre d'or si longtemps évoqué par mon âme
Des cieux à mon appel, docile il s'est enfui
Pour donner à ma vie et son charme et sa flamme.

Le voici : l'âme-sœur palpite en ses rayons ;
Ah ! l'azur est plus clair et la terre est plus belle,
Et je voudrais avoir l'aile des aleyons
Pour, bien loin dans le ciel, m'envoler avec elle.

Ah ! comme mon bonheur sourit au renouveau,
Car dans le frais éclat des naissantes verdure,
Dans l'arc enguirlandé que décrit le coteau,
Pour lui je vois partout les plus fraîches parures.

Vibrez, luths enchantés du concert éternel,
Car je veux jeter haut, ainsi qu'un chant de gloire,
Pour chanter à l'aimée un aveu solennel,
Cet hymne triomphant de vie et de victoire !

Joseph BLANC.

INFORMATIONS

M. Félix Faure

Le président de la République est arrivé mardi matin, à Paris, venant du Havre. MM. Hanotaux et André Lebon, ministre des affaires étrangères et ministre des colonies, M. Lépine, préfet de police, le général Hagron, secrétaire général de la présidence, Crozier, directeur du protocole, Le Gall, chef de la maison civile, Delarbre, président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest, ont reçu M. Félix Faure sur le quai de la gare Saint-Lazare. Le président est monté en landau avec le général Hagron et M. Crozier, pour rentrer directement à l'Elysée où le drapeau a été immédiatement hissé.

Le président est parti hier matin pour Dunkerque.

Sur tout le parcours et dans cette ville les réceptions ont été chaleureuses.

Au moment où l'*Elan* appareillait, le maire de Dunkerque a adressé au czar Nicolas, au nom du Conseil municipal et de la population de Dunkerque, le télégramme suivant :

« Au moment où le Président de la République vient de quitter la terre de France pour se rendre en Russie, la ville de Dunkerque, témoin de son départ que notre population accompagne de tous ses vœux, prie Votre Majesté d'agréer l'expression des sentiments de joie que lui inspire un événement si bien fait pour resserrer encore l'alliance des deux pays.

» Le maire de Dunkerque, Alfred DUMONT. »

Conseil d'État

M. Tardieu, auditeur de 1^{re} classe, est nommé maître des requêtes, en remplacement de M. Colson, nommé conseiller d'État.

M. Léon Barthou, ancien sous-préfet, chef de cabinet du ministre de l'intérieur, est nommé maître des requêtes, en remplacement de M. Vacherot, appelé sur sa demande à d'autres fonctions, et nommé maître des requêtes honoraire.

M. Tissier, auditeur de 2^e classe, est nommé auditeur de 1^{re} classe, en remplacement de M. Tardieu.

Nouvelles du Tonkin

Les journaux du Tonkin arrivés par l'*« Australien »* disent que la pacification de la frontière du Yunnan est aujourd'hui un fait accompli.

L'état sanitaire laisse à désirer. Plusieurs cas de choléra suivis de mort se sont déclarés dans la colonie. Cependant la population ne s'alarme pas, et le service de santé prend toutes les précautions nécessaires pour enrayer le fléau.

L'expédition André au pôle nord

On mande de Hammerfest à la *Gazette de Voss* :

« Le vapeur *Koenig-Harald* est arrivé le 11 août au port d'Adventberg, en même temps que le petit vapeur *Express*, portant l'expédition polaire de M. Lerner.

« Celui-ci raconte que, le 20 ou le 22 juillet, il a rencontré, par 80° 47', le bateau-pêcheur *Alken*, de Hammerfest. L'équipage rapporte qu'entre le cap Nord et les Sept-Iles, un marin a tué un pigeon voyageur qui portait une dépêche à l'adresse de l'*Aftonbladet*, à Stockholm. Cette dépêche disait :

« Nous avons passé le 82^e degré. Notre voyage se poursuit en bonnes conditions vers le Nord. — Signé ANDRÉE. »

On n'a pas pu fixer la date de la dépêche.

Encore les Pirates du Riff

On télégraphie de Tanger :

Les pirates du Riff viennent de capturer un voilier français. Ils ont fait prisonniers le capitaine et trois matelots. Les pirates déclarent que leurs prisonniers ne seront rendus à la liberté qu'en échange de la libération des Riffains détenus à cause de l'attaque du bateau français *Prosper-Corue*.

Petites nouvelles

La reine d'Angleterre vient de faire parvenir, par l'intermédiaire de l'amiral Barrera, préfet maritime, des diplômes de médailles d'honneur aux Bretons qui ont reçu la médaille du *Drummond-Castle*. L'amiral Barrera a transmis les diplômes aux municipalités chargées de les remettre aux intéressés.

— L'inspecteur général du service de santé militaire, M. Dujardin-Beaumetz, est arrivé lundi à Saint-Petersbourg. Il a été reçu par le délégué du Congrès médical de Moscou.

— On mande de Hambourg : Le Congrès de la paix a clôturé ses travaux après avoir voté un appel aux nations en faveur de la paix et de la fraternité des peuples.

CHRONIQUE LOCALE

Les livres scolaires

M. Rambaud vient de reconnaître le bien fondé des nombreuses plaintes des pères et mères de famille contre les dépenses exagérées en livres scolaires imposées à leurs enfants dans les lycées, collèges et écoles. Le ministre a décidé qu'une liste de livres sera arrêtée préalablement, au début de chaque année scolaire.

« Cette liste, une fois arrêtée après avis de l'ensemble des professeurs intéressés, il ne pourra y être opéré de substitution que sur la proposition de l'ensemble des mêmes professeurs, par autorisation spéciale du recteur.

« Ainsi, dit le ministre en terminant, on n'indisposera plus les familles par les dépenses trop grandes qu'on exige d'elles. »

— Voilà une bonne mesure !

La nouvelle loi sur les vins artificiels

C'est, comme on le sait, le 15 août qu'est

entrée en vigueur la nouvelle loi sur les vins artificiels, promulguée le 6 avril dernier.

Le commandant du 17^e corps

Le général Billot a fait signer un décret aux termes duquel le général de division de Sesmaisons, commandant la 23^e division d'infanterie, est nommé au commandement du 17^e corps d'armée, en remplacement du général Fabre, placé dans la section de réserve à dater du 24 août.

Le général de Sesmaisons est âgé de 63 ans; il sort de l'ancien corps d'état-major et s'est particulièrement distingué pendant la guerre franco-allemande au début de laquelle il avait le grade de capitaine.

C'est lui que le général Vinoy, dont il était l'aide de camp au 13^e corps formé sous Paris, après les premières défaites, envoya le jour de la bataille de Sedan à Mac-Mahon, pour s'enquérir de la situation de l'armée. Le rapport qu'il fit à son chef fut tel que celui-ci ordonna immédiatement la retraite et ramena ses troupes intactes à Paris, où elles contribuèrent si vaillamment à la défense de la capitale.

Nommé colonel en 1881, à la tête du 8^e régiment de chasseurs, à Saint-Mihiel; général de brigade en 1887, à la tête de la 2^e brigade de dragons, à Meaux; général de division en 1893, à la tête de la 23^e division d'infanterie, à Limoges, il a été entre temps attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, puis sous-chef d'état-major général de l'armée au ministère de la guerre et a fait partie des missions chargées de représenter la France au couronnement du tsar Alexandre III et aux funérailles de l'empereur Guillaume 1^{er}.

Il est commandeur de la Légion d'honneur.

CAHORS

Taxe du pain

Depuis le 16 août 1897 le prix du pain est fixé comme suit :

Première qualité, 0 fr. 35 le kilog. ; 2^e qualité, 0 fr. 32,50 le kilog. ; 3^e qualité, 0 fr. 30 le kilog.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 19 août 1897

Publications de Mariages

Malaret, Antoine, cultivateur et Albagnac Eugénie.
Escabasse, Jean-Pierre, cultivateur et Vallette, Marie.

Décès

Trassagnac, Antoine-Jean, 1 mois et demi, rue Fondue-Haute, 1.
Ténardié, Pauline, veuve Cougot, 77 ans, Impasse Cardaillac, 5.
Delbru, Eugénie, épouse Valdigué, 46 ans, rue du Portail-Alban, 5.
Sor, Gabriel, dit Maurice, peintre en bâtiments, 54 ans, Boulevard Gambetta.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — M. Puech remercie, en ces termes, les électeurs du canton de Puy-l'Evêque :

Chers Electeurs,
Aux quatorze cents républicains si fermes qui m'ont accordé leurs libres suffrages, je viens dire « merci ».

J'avais voulu, en acceptant la candidature, reformer une masse républicaine qui pût lutter contre la réaction unie et d'autant plus dangereuse qu'elle se couvre maintenant du drapeau républicain. Tous ne l'ont pas compris, je le regrette, non pour moi mais pour notre parti. J'espère, que dans un avenir prochain, nous saurons mieux nous unir pour faire triompher, de nouveau, la véritable République qui seule peut réaliser les réformes désirées pour tous.

Vive la République !

PUECH,

Maire de Puy-l'Evêque.

MONTAT. — *Médaille agricole.* — A l'occasion de la fête nationale et par arrêté du président du Conseil, ministre de l'agriculture, en date du 10 août 1897, une médaille d'honneur agricole a été décernée à M. Sabrié, chef de pratique agricole à la ferme-école de Montat.

LAROSIÈRE. — *Encouragement à l'agriculture.* — Sur la proposition de M. le Pré-

fet du Lot, M. le ministre de l'agriculture vient de décerner une médaille d'honneur en vermeil, à M. Alexis Valéry, propriétaire à Larosière, en récompense des services rendus à la culture du tabac dans le département du Lot.

LIMOGNE. — *Arrestation.* — A la suite du transport de justice à Laramière, le parquet a ordonné l'arrestation du sieur Jean-Pierre Combes, âgé de 58 ans, domicilié audit lieu.

Combes, qui a été écroué à la maison d'arrêt de Cahors, sera poursuivi correctionnellement pour outrages par paroles, gestes et menaces à la gendarmerie de Limogne.

Une femme du même lieu sera aussi poursuivie pour les mêmes faits.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — *Service des tabacs.* — L'inventaire des feuilles (2^e partie), a commencé lundi 16 août. Il se continuera de la même manière que le service d'inventaire (1^{re} partie.)

Les planteurs sont tenus de se trouver sur les lieux.

LAUZÈS. — *Foire.* — Par arrêté préfectoral en date du 12 août, la commune de Lauzès a été autorisée à établir une nouvelle foire, qui se tiendra au chef lieu de cette commune, le 28 avril de chaque année.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Probité.* — Lundi, jour de foire, M. Julien Roques, jardinier à Nayarac, banlieue de Figeac, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie renfermant une somme d'argent. Il s'est empressé de le déposer au bureau de police.

— *Distribution de prix.* La distribution des prix aux élèves des écoles communales de garçons et de filles de notre ville aura lieu dimanche 22 août, à trois heures de l'après-midi, dans la cour du collège, sous la présidence de M. Reynat, inspecteur des écoles primaires.

Les sociétés musicales prêteront leur concours à cette fête populaire.

— *Festival.* La société musicale les Artisans réunis a décidé de prendre part au grand festival organisé à Decazeville (Aveyron) à l'occasion de la fête patronale du 12 septembre prochain.

ASSIER. — *La foire.* — Notre foire n'a pas eu une grande importance; il s'y est cependant traité un certain nombre d'affaires sur les bêtes à cornes.

A la halle aux grains, la hausse s'est maintenue sur les blés à 21 fr. jusqu'à 22 fr. l'hectolitre, selon qualité.

Incident à signaler : sur le champ de foire une rixe a éclaté entre deux marchands forains, au sujet de l'emplacement où ils devaient installer leurs échoppes. L'un d'eux a reçu une blessure assez grave.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Foire.* — Favorisée par une température relativement douce, notre dernière foire, qui a été tenue samedi dernier, a été assez importante.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés pour la saison.

Voici les cours pratiqués :
Les cours des bestiaux n'ont pas sensiblement modifiés depuis la dernière foire; il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 430 à 700 fr. la paire.

Les bœufs gras ont valu de 30 à 32 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras se sont vendus de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilo. Les moutons ou brebis pour l'élevage ont valu de 15 à 20 fr. la pièce, selon qualité.

Voici la mercuriale de la halle aux grains :
49 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 18 fr. 25 l'hectolitre; 30 hectolitres de seigle vendus au prix de 12 fr. l'hectolitre; 40 hectolitres d'avoine vendus au prix 8 fr. 50 l'hectolitre; 20 hectolitres de maïs vendus au prix de 13 fr. 50 l'hectolitre; 60 hectolitres de noix vendus 10 fr. 50 l'hectolitre; 20 hectolitres de pommes de terre vendus au prix de 5 fr. l'hectolitre.

La volaille s'est vendue de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la livre; les œufs ont valu 0 fr. 60 la douzaine.

SAINT-CHAMARAND. — *Rapine.* — Dimanche dernier, 15 août, sont arrivées vers quatre heures de l'après-midi, deux voitures de gitanos qui se sont immédiatement installées sur la grand'route. Bientôt après, une bande de femmes et d'enfants en est descendue, se mettant immédiatement à même de fouiller toutes les maisons du bourg, sous prétexte d'offrir des corbeilles en osier de leur fabrication.

Profitant de l'absence de quelques habitants, ils ont fait, sans scrupule, main basse sur plusieurs poules auxquelles on avait coupé le bout des ailes pour les empêcher de voler chez les voisins et qui, par cela même, étaient plus faciles à capturer.

La bande, toute joyeuse, s'est aussitôt mise en devoir de festoyer et la ripaille, arrosée de force bouteilles de vin, s'est continuée bien avant dans la nuit. La population, justement alarmée de l'arrivée imprévue de ces étrangers à mine suspecte, a fait le guet une partie de la nuit autour des habitations et des greniers à fourrage.

Les propriétaires, s'étant aperçus de la disparition de leurs poules, se sont doutés du vol et ils sont allés, le lendemain matin, dès la première heure, faire des réclamations; mais la caravane était déjà partie dans la direction de Gramat, laissant, sur l'emplacement qu'elle occupait, comme preuve évidente du larcin, les plumés, raccourcis aux ciseaux, des pauvres volatiles.

Il est regrettable que ces gens si redoutés dans toutes nos campagnes, puissent — sous couleur d'un travail certainement insuffisamment rémunérateur pour nourrir d'aussi nombreuses bouches, — parcourir le pays et s'introduire, sous un prétexte inventé à plaisir, dans les maisons. Chacun devrait, ce nous semble, exciper d'un métier lui permettant de nourrir sa famille.

LÉOBARD. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Il y a quelque temps, je fus obligé de me plaindre de l'odeur nauséabonde qui se dégage des latrines des écoles de Léobard.

J'écrivis à M. le Préfet. La municipalité de Léobard n'a rien fait. Cependant dans l'intérêt de l'hygiène publique, il serait indispensable de procéder à ce nettoyage. Moi j'ai d'autres résidences, mais pour la santé des habitants du village, je demande énergiquement qu'on nettoie ces latrines.

DE GRANSULT-LACOSTE.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 18 août

La séance est ouverte à 2 h. 35.

M. de Verninac, sénateur, préside.

M. le préfet et M. le secrétaire général assistent à la séance.

Tous les conseillers sont présents.

M. Grimal donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le président donne connaissance d'un certain nombre de vœux (bureaux de tabac à l'adjudication sans effet rétroactif; modification de divers services des chemins de fer; décentralisation, etc.), qui sont renvoyés aux commissions compétentes.

Le conseil adopte à l'unanimité le vœu ci-après :

« Le Conseil général du Lot, au moment où le Président de la République se rend en Russie, déclare accompagner le chef de l'Etat de ses souhaits patriotiques et envoyer son salut au Tzar et à la noble nation russe. »

Les propositions de crédit relatives au budget des dépenses, propriétés départementales immobilières, pour 1898, sont en tous points conformes aux allocations portées au budget de 1897.

Après une observation de MM. Talou et Lachière, relative à la réduction des assurances des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie, les conclusions de la commission sont adoptées (12,350 fr.)

On adopte les dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires (7,267 fr. 80).

On donne acte au Préfet du rapport du Directeur des contributions directes.

Le conseil d'arrondissement de Cahors, dans sa séance du 19 juin 1897, a protesté contre la répartition des fonds de dégrèvement; il allègue que la part de l'arrondissement est insuffisante étant donné :

- 1^o Sa superficie ;
- 2^o Le total des impôts qu'il paie ;

3^o Les pertes qu'il a éprouvées par suite du phylloxéra ;

4^o La répartition du dégrèvement doit se faire au marc le franc du revenu cadastral ;

5^o Les résultats de l'évaluation de 1879 sont inexacts.

La commission combat ces arguments et propose au Conseil de rejeter la réclamation formulée par le conseil d'arrondissement de Cahors. Adopté.

La commission des finances propose de refuser le répartition des impôts pour 1898, étant donné les injustices qui existent.

Le budget de l'instruction publique, s'élevant à la somme de 5,650 fr., est adopté tel qu'il est établi par M. l'inspecteur d'académie. Après une observation de M. Vival, sur l'allocation du crédit de 500 fr. pour subventions aux écoles, pour travaux manuels. M. Vival demande que le collège de Figeac soit compris dans les écoles subventionnées. Après discussion, l'article 12 concernant ce crédit est renvoyé à la Commission.

On ajourne une demande de subvention aux membres de l'enseignement primaire qui font partie des Commissions d'examen et qui sont tenus à des déplacements, des renseignements complémentaires étant nécessaires. En outre le Conseil général émet le vœu que l'Etat prenne à sa charge une partie de ces frais.

M. Courounet, instituteur public à Nozac, demande une bourse pour sa fille au collège de jeunes filles de Cahors. Bien que la situation du demandeur soit intéressante, et afin de ne pas créer de précédents — le conseil ne donnant pas de bourses pour les établissements secondaires — la commission propose, avec regret, de rejeter la demande. Le conseil décide, cependant, de recommander tout particulièrement cette demande au ministre de l'instruction publique.

Les 2 communes de Creysse et Calès, demandent une subvention pour l'élargissement de leurs chemins dans la traverse du bourg. Renvoyé à la commission des finances.

Une demande de crédits est faite pour réparations à l'hôtel de la préfecture.

1^o 900 fr. pour modifications aux privés des bureaux. Avis favorable.

Un autre crédit de 4.000 francs pour réparation de la toiture ne paraît pas indispensable, pour le moment, à la commission qui croit qu'une réparation partielle est suffisante.

Après une très longue discussion et de nombreuses observations présentées par M. Vival, les conclusions de la commission sont adoptées.

En conséquence, on décide d'ajourner la grosse réparation.

On discute ensuite une demande de crédits pour réparations à la toiture du Palais de Justice. Un projet sera préparé et déposé sur le bureau du Conseil général à la prochaine session.

On rejette une demande d'augmentation de crédit de 300 francs pour entretien de la caserne de gendarmerie de Cahors, la commission trouvant que le crédit annuel de 500 fr. est suffisant pour l'entretien d'un bâtiment neuf.

On vote 500 fr. pour réfection de la caserne de gendarmerie de Frayssinet.

M. Duphénieux rapporteur de la Commission des vœux, propose d'adopter le vœu déposé dans la séance d'hier par M. Malvy tendant à ce que l'Administration des tabacs autorise, à titre d'essai, chaque planteur de tabac à cultiver pour son semis deux ou trois pieds porte-graines.

Ce vœu est adopté.

Le même rapporteur propose de s'associer au vœu de la Société des vétérinaires de l'Aube :

Ce vœu est ainsi conçu :

1^o Qu'une Loi désigne les principales maladies, contagieuses ou non contagieuses, et les principaux états anormaux qui rendent les viandes impropres à l'alimentation humaine ;

2^o Que cette loi indique les différentes pénalités encourues par ceux qui prépareraient en vue de l'alimentation, exposeraient en vente ou vendraient des viandes impropres à la consommation de l'homme ;

3^o Que cette Loi mette les Communes, sans aucune exception, en demeure d'organiser dans leurs abattoirs publics, tueries particulières et clos d'équarrissage, un service complet de surveillance, chargé de saisir toutes les viandes imangeables et d'en faire opérer la dénaturation ;

4^o Que dans le Projet de Loi sur les Abattoirs, actuellement soumis aux délibé-

rations du Parlement, l'Inspection vétérinaire des abattoirs publics, des tueries particulières et des clos d'équarrissage, soit reconnue comme une obligation sanitaire indispensable ;

5° Que cette Inspection soit effectuée par les soins et aux frais des Communes, avec faculté de perception d'une taxe de visite, suffisant à rembourser les dépenses faites à ce sujet ;

6° Que l'Etat exerce effectivement, sur les services locaux d'Inspection, un contrôle administratif technique, au moyen d'agents sanitaires spéciaux.

Le même rapporteur donne lecture d'un rapport de M. le Directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, au sujet de la proposition formulée l'an dernier par M. Cocula, en vue de faire attribuer des primes de conservation aux poulinières âgées de 4 ans et au-dessus.

M. Cocula combat les conclusions du rapport de M. le Directeur de Villeneuve et donne lecture du programme du concours de Compiègne, dans lequel figure un article, portant que des primes de conservation de cette nature sont accordées et que le Ministère de l'Agriculture accorde même des subventions.

Une discussion s'engage à ce sujet : M. Pauliac, M. le Préfet et M. le Président prennent tour à tour la parole. Le Conseil décide le renvoi de la question à la Commission des vœux, pour la rédaction d'une proposition ferme.

M. le docteur Cassaignes, au nom de la même commission, propose d'émettre un vœu pour que le projet de loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, reçoive une prompt solution, et de renvoyer à l'Administration pour études, les vœux des greffiers de paix relatifs à la révision des tarifs.

Le même propose en outre :
1° Qu'un arrêté soit établi à Soturac et que l'arrêté de Prayssac soit converti en loi.

2° Que les travaux du chemin n° 8, de St-Martin-Laboulaye soient terminés.

3° D'adopter le vœu tendant à ce que le nombre de dispenses comme soutiens de famille, accordées aux hommes de l'armée territoriale, soit augmenté.

La modification à apporter au tarif de l'octroi de Souillac est approuvée.

Il est donné acte de la communication des rapports présentés par divers chefs de service.

M. Iscard rend compte, comme président de la commission départementale, des travaux de cette commission que chaque membre de l'Assemblée peut apprécier, ayant en mains le volume imprimé résumant ces travaux.

La séance est levée.

Séance du 19 août

La séance est ouverte à 2 h. 35.

M. de Verninac préside.

M. le Préfet et M. le Secrétaire général assistent à la séance.

Tous les conseillers sont présents.

M. Grimal, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté après deux légères rectifications demandées par M. Cocula, au sujet du crédit pour réparations à la préfecture et de M. Linol sur le vœu de décentralisation qu'il a présenté hier.

Divers vœux sont renvoyés aux commissions.

M. de Verninac donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue d'un groupe de planteurs de tabac du canton de Lauzès, qui protestent contre la loi sur l'assurance obligatoire et prient le Conseil général de revenir sur son vote et de laisser l'assurance facultative.

M. de Verninac dit que les signataires « se plaignent d'une loi ».

Après un échange d'observations entre MM. Rey, Malvy et le Préfet, la question est renvoyée à la commission des vœux.

On procède à la nomination des commissions.

Sont nommés membres de la commission départementale :

MM. Relhié, Pradines, Laparra, Iscard, Longueuch, Delpont et Cocula qui obtiennent de 18 à 25 voix, sur 28 votants.

Divers, 9 ; il y a deux bulletins blancs.

Sont élus membres de la commission des tabacs pour l'année 1898 :

Arrondissement de Cahors, M. Talou, 20 voix sur 29 votants ; M. Relhié, a eu 4 voix ; bulletins blancs 5.

Arrondissement de Figeac, M. Vival 18 voix sur 29 votants, M. Daphénieux, 9 voix ; bulletins blancs, 2.

Arrondissement de Gourdon, M. Iscard, 23 voix sur 29 votants ; blancs ou divers 6.

On reprend la suite de la séance.

M. Talou, au sujet des crédits demandés pour la réparation de la Préfecture et des sous-préfectures demande, au nom de la commission des finances, de diviser les sommes demandées. Ces crédits seront affectés en effet à des améliorations intérieures des bâtiments départementaux. Il conviendrait de laisser une partie des sommes à la disposition du Préfet ou des sous-préfets, pour l'emploi de la seconde partie du crédit, l'architecte départemental devrait fournir un devis qui serait soumis à l'approbation de la commission départementale.

La même décision serait prise pour l'entretien des écoles normales. Les conclusions de la commission sont adoptées en ce qui concerne les dépenses des 32 premiers chapitres qui concernent : les préfectures et sous-préfectures, l'inspection académique, les écoles normales, les gendarmeries de Cahors, de Castelnau, de St-Céré, de Martel, de Frayssinet, etc., l'entretien des tribunaux du département.

M. Linol, sur l'article 33, demande l'inscription d'une somme de 25 francs pour le tribunal de simple police de Gourdon, comme cela a lieu pour Figeac (menues dépenses du tribunal).

M. Malvy demande alors de voter un crédit pour toutes les justices de paix des chefs-lieux de canton.

M. de Verninac propose de supprimer 110 fr. au crédit, représentant les subventions aux tribunaux de Cahors et de Figeac.

M. Delpont demande le renvoi à la commission des finances.

M. Vival demande à qui sont payés ces 60 fr. à Cahors et les 50 fr. pour Figeac.

On répond que ces 110 fr. sont employés pour des fournitures du greffier spécial de simple police. M. Vival dit que ce greffier n'existant pas à Gourdon, c'est pour cela, sans doute, qu'il ne figure au budget aucun crédit pour le tribunal de simple police de cette sous-préfecture.

Après une discussion interminable, fastidieuse, à laquelle prennent part M. le Préfet, MM. de Verninac, Linol, Vival, Lachèze, Malvy, le président dit qu'il va mettre aux voix la proposition de M. Linol, mais avant le vote, M. Linol, voyant que sa proposition va être rejetée, se rallie à la proposition de M. de Verninac relative à la suppression totale du crédit de 110 fr.

M. le préfet dit alors que cette dépense est obligatoire ; M. Linol reprend par suite sa proposition. (On rit).

Il est de fait que cette discussion devient fort amusante ; mais que de temps perdu pour un crédit de 25 francs !...

M. Malvy demande de renvoyer la question à la commission.

Enfin, on vote sur la proposition de M. Linol. Elle est repoussée.

M. Lachèze demande qu'on vote sur l'amendement de M. de Verninac, qu'il reprend pour son compte.

M. de Lamaze entre dans de nouveaux détails sur cette question. Cette discussion prend vraiment des proportions épiques....

Pour couper court à cette interminable discussion ; ce qui n'est pas facile ! M. de Verninac met aux voix sa proposition, reprise par M. Lachèze ; la proposition n'est pas admise.

On adopte enfin les conclusions de la Commission ; le crédit est maintenu.

Ouf !... Il n'a pas fallu moins de 3/4 d'heure pour arriver à ce résultat !!!

M. Talou poursuit la lecture des chapitres des dépenses obligatoires : entretien des prisons du département, dépenses d'assistance médicale gratuite des indigents, service des épizooties ; frais divers.

Le total de ces dépenses est de 93,000 fr. Ce projet de budget est voté.

Au nom de la commission des finances, M. Delpont, demande un avis favorable pour les comptes de gestion des écoles normales de Cahors. Adopté.

On vote les projets de budgets de ces mêmes écoles pour 1898, conformément à la loi.

On vote 15,350 fr. pour subventions diverses aux sociétés d'agriculture, comices agricoles, primes pour les courses, l'élève et la conservation des chevaux, frais d'études contre le phylloxéra, etc.

Au sujet de la subvention pour études sur

le phylloxéra (500 fr.), M. Cocula demande quelques renseignements.

M. Lachèze dit que c'est pour payer les frais d'études sur les plants les plus résistants.

M. le Préfet dit que l'Etat fournit aussi la même somme pour ces études.

M. Rey fournit de longues explications sur les études qui sont faites.

Plusieurs membres font remarquer qu'on paraît assez mal renseigné sur l'emploi de ce crédit de 500 fr.

Sur la proposition de M. Pauliac, cet article est renvoyé à la commission.

M. Vival demande à propos de l'article 11 de ce budget, que l'année prochaine les vétérinaires vaccinateurs, veuillent bien fournir quelques renseignements pour qu'on puisse contrôler l'emploi des fonds votés.

La commission demande d'élever à 25 centimes la prime pour la destruction des pies.

M. Grimal fait connaître que le bureau a reçu une pétition demandant 35 à 40 centimes. La Commission a cru devoir prendre le chiffre moyen de 25 centimes.

M. Cocula demande qu'on repousse le crédit.

On décide d'abord le vote en principe de la prime ; on adopte ensuite le chiffre de 25 fr. par tête.

On s'occupe ensuite de la question d'une bergerie départementale.

M. Cocula tient à faire remarquer que contrairement à ce qu'on croit généralement cette bergerie ne serait pas une concurrence aux éleveurs du Causse, mais qu'elle leur serait au contraire très utile pour l'élevage des races.

Après discussion, on ajourne cette question à la session d'avril pour complément de renseignements.

On décide que des permis de conservation seront attribués dans les concours aux juments de 4 ans et au-dessus et pendant 3 ans, si elles sont suivies pendant ces 3 années. On demandera à l'Etat une subvention de la moitié au moins des primes accordées par le département.

M. Daffas lit un rapport sur l'assistance médicale gratuite. Ce rapport a trait à la manière dont l'assistance est appliquée dans plusieurs départements, et indique le procédé qui lui paraît préférable pour le département du Lot.

Avis favorable est donné.

A 5 h. 50 la séance continue.

BULLETIN FINANCIER

Les bonnes dispositions dont fait preuve le marché depuis la liquidation du 15 persistent. Cependant en clôture il se produit quelques offres qui n'ont pas permis de conserver les plus hauts cours pratiqués.

Le 3 o/o qui finissait hier à 105 07 a débuté à 105 12 pour revenir en fin de bourse à 105 02. Le 3 1/2 o/o finit à 107 80 au lieu de 107 90, précédente clôture. L'amortissable cote 104 55.

Le Crédit foncier s'inscrit à 683, le Crédit lyonnais à 793, le Comptoir national d'Escompte à 585 et la Société générale à 530.

Le Suez cote 3268. Nos Chemins sont sans changement notable : le Lyon s'est traité à 1812 f. ; le Midi à 1445 f. ; le Nord à 1895 et l'Orléans à 1842 f.

Les fonds étrangers ont passé par les mêmes alternatives que nos rentes, fermes au début, ils ont rétrogradé en clôture. L'Italien finit à 94 70 ; le Turc à 22 50 ; la Banque ottomane à 597 50.

L'Extérieure à 61 10/16 est sans changement ; le Portugais recule à 21 15/16. Le Russe 3 o/o cote 96 05 ; le 3 1/2 o/o 102 05.

Le Val-de-Cuisance (Doubs), le 18 juin 1896. — Je souffrais de maux de cœur et de crampes d'estomac, j'avais perdu l'appétit, je rendais de l'eau et il me prenait des étourdissements par moments. Vos Pilules Suisses m'ont bien soulagé ; je ne souffre plus comme auparavant.

François GAY (Sig. lég.)

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les
AFFÉCTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MEMBRE DES
Pléiades d'Ulères variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 3^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin, Ancien Aide-Major des Hôpitaux, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maux de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Essayer le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

Vélocipède
Cette année encore, c'est la maison Clément qui a approvisionné le Tourisme ; les modèles à 350 et 525 fr. font fureur.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Agde (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnearius-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure, Courmaurion, Dax, Espéranza (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne Cap Breton), Laloue (Préchaac-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadaac), Villèle-Aure), Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Nouvelle (la), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolès, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains, Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Giron (Aulos), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thos), les Escaldas, Graus-de-Cana-velles).

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblat-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de **50 jours**.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours, moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

A vendre
La belle propriété du **CRUZEL**
Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Étendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	105 85	105 02
3 0/0 amortissable	104 45	104 55
3 1/2 0/0 1894	107 62	107 80
Tunis, obl. 3 0/0 1892	508 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896	94 30	94 47
Madagascar 6 0/0, 1887	95 —	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	106 45	—
Egypte unifiée 500 fr.)	108 20	—
— Daïra-Sanieh (20 ^e r ^{ue})	106 —	—
— Privilégiée (500 f. cap.)	105 —	—
— Domaniales (20 L. cap.)	108 30	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	61 75	61 77
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	104 05	—
Italie 5 0/0 (1.000 f. de rente)	94 85	94 60
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	—	—
Roumain 5 0/0 1875	106 80	—
Russie 4 0/0 1867-69	103 90	—
— 4 0/0 1880	103 40	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	—	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.	104 70	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.	104 25	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.	96 30	96 10
— 3 1/2 0/0 1894	102 80	102 05
Turc, série D	22 50	—
Ottomanes priorité (500 f.)	460 —	460 —
Douanes ottomanes (500 f.)	—	—
Banque de France	3700 —	—
Banque Paris et Pays-Bas	872 —	868 —
Comptoir national d'escompte	584 —	584 —
Crédit algérien	—	—
Crédit foncier de France	—	683 —
Crédit indust. et commercial	604 —	—
Crédit lyonnais	793 —	792 —
Société de Crédit mobilier	56 25	—
Société générale	528 50	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus) ..	480 —
— (t. rouges) ..	484 —
Est-Algérien, 3 0/0	473 50
Est, 3 0/0	486 50
— nouvelles, 3 0/0	492 —
Midi, 3 0/0	487 —
— nouvelles, 3 0/0	489 50
Nord, 3 0/0	487 —
— nouvelles, 3 0/0	—
Orléans, 3 0/0	487 —
— 1884, 3 0/0	490 —
Ouest, 3 0/0	489 —
— nouvelles, 3 0/0	489 75
Ouest-Algérien, 3 0/0	—
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion)	486 —
— nouvelles, 3 0/0	490 —
Sud de la France, 3 0/0	470 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0	—
— 1865, 4 0/0	580 —
— 1869, 3 0/0	437 —
— 1871, 3 0/0	417 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.	112 50
— 1875, 4 0/0	600 —
— 1876, 4 0/0	598 —
— 1886, 3 0/0	—
— 1886, quarts remb. à 100 f.	102 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.	394 —
— 1892, quarts remb. à 100 f.	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100 f.	400 —

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 août. — Saint-Fargeau, Rosière. — Pierre Maël, Le Drame de Rosmeur. — Théodore Cahu, L'enfant martyr. — Pierre de Sélènes,

Un monde inconnu (suite). — Charles Buet, Acquitté. — Eugène de la Queyssie, Bonnes gens (suite). — Dr Health, Causerie médicale.

5^e ANNÉE Anciens & Modernes 5^e ANNÉE

Journal musical mensuel
Grand Format

PIANO. — PIANO et CHANT

300 pages de musique. 4 Francs l'An
Adresser les demandes à l'éditeur ROSOOR-DELATTRE, imprimeur et éditeur de musique à Tourcoing (Nord), en joignant un mandat-poste. Les abonnements remontent toujours au premier numéro de l'année en cours.

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

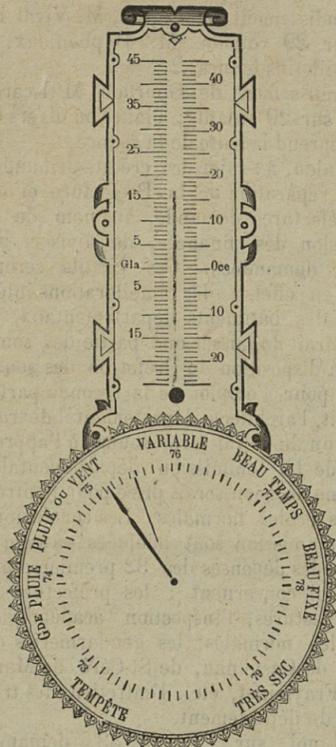
Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (*) (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer (*), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaroc-les-Bains (*), Banyols-sur-Mer (*), Biarritz, Boulou-Perthus (*) (le), Cambo-ville, Capvern, Céret (*) (Amélie-les-Bains, la Pré-la, etc.), Collioure (*), Couiza-Montzeuls, Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Capbreton), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains (*), Lanmeuzan (Cadéac, Vieille-Aère), Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (*) (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Nouvelle (la) (*), Ooron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestales (Barèges, Canterets, Loz, Saint-Sauveur), Port-Vendres (*), Prades (*) (Molitg), Quillan (Ginols, Carcaïères, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (*) (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aulos), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat les-Bains et Villefranche-de-Comblant (*) (le Veruet, Thues, les Escaldas, Gräü-de-Canaveilles).

(*) Exceptionnellement, les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare, sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 14.6
Id. maxima de la veille : 26.8
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 27.9

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE
69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

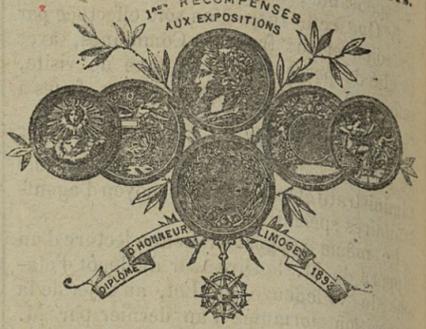
MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

MAISONS RECOMMANDÉES

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés, Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

J. VALDIGUÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

LA CHASSERESSE

Elle se mit en prière, demanda aide au ciel; aux oraisons elle ajouta la mortification du jeûne afin d'éteindre la flamme dont elle sentait l'ardente brûlure. Puis de nouveau elle interrogea son cœur, et ce fut la même voix qui lui répéta ce qu'elle avait dit une première fois.

Oui, elle aimait l'artiste, malgré la ferveur de ses prières naïves et ses appels à tous les saints du Paradis, et ses larmes étaient impuissantes à conjurer le mal.

Le châtelain ne s'en aperçut pas; mais M. de Cartelanin observa un changement dans son attitude.

Cependant le chevalier ne se rendait pas compte du trouble dont il était témoin. Il l'attribuait à l'ennui vague et à la mélancolie naturels à l'âge de Félícia, et, sans se douter qu'il allait la mettre à la torture, il l'interrogea avec toute la discrétion et la prudence voulues, dans l'espoir que des paroles de sym-

pathie ramèneraient en elle la gaieté.

— Ainsi, c'est une chose réglée, lui dit-il; dans deux mois, trois mois au plus tard, vous quitterez la France pour aller dans la patrie de Washington ?

— Oui, Monsieur.

— Oh ! le beau pays, peuplé de forêts immenses où s'ébattent des oiseaux dotés d'un riche plumage, où l'on voit voler les papillons semblables à des fleurs aériennes. Oh ! l'Amérique ! l'Amérique ! s'écriait-il avec enthousiasme. Que vous êtes heureuse, Félícia, de franchir les mers qui vous porteront vers le Nouveau-Monde !

— Vous croyez, Monsieur ?

— Oui, certes. Et si je n'étais retenu par ma famille, mes relations, par... des affections qui m'attachent invinciblement à la France, j'envierais votre sort. J'émigrerais à mon tour.

— Je ne m'en serais pas doutée, car enfin, les américains sont-ils bien civilisés ?

— Qu'importe les indigènes. C'est le spectacle d'une nature grandiose, la beauté du ciel, la nouveauté des choses qui m'attireraient là bas, dans ces plaines sans fin où courent les chevaux sauvages parmi les herbes hautes.

Félícia était songeuse tandis que M. de Cartelanin parlait, comme si ses propos avaient agrandi le cadre de son rêve.

— L'Amérique ! continuait le chevalier, c'est là que la fortune sourit au peuple neuf qui s'y répand; c'est là qu'une race hardie se développe pour étonner le monde entier, et c'est là aussi, Félícia, qu'à l'approche de nos hivers tristes, s'en vont les hirondelles.

— Mais elles reviennent, elles, dit timidement la jeune fille, tandis que moi...

Elle n'eut pas le courage d'achever la phrase commencée, tant son cœur était ému.

— Rien ne s'opposera à votre retour, fit M. de Cartelanin, qui regrettait d'avoir touché une corde si délicate.

— C'est si loin, reprit-elle avec un peu plus d'assurance que j'hésiterai peut-être à revenir un jour... plus tard... après de nombreuses années écoulées.

— Vous y serez si bien, Félícia que vous ne regretterez pas la France.

— Qui sait, monsieur ? Je suis née dans ce pays, et bien que j'aie à peine connu les miens, je ne pourrai oublier que leurs ossements reposent sur la terre que j'aurai quittée. Et d'ailleurs, mon tuteur est si bon pour moi...

— Vous dites vrai, certes, et je reconnais qu'il est difficile de chasser du cœur le souvenir d'une contrée où nous avons laissé quelque chose de nous même. Pourtant ces sentiments s'émoussent à la longue et le lien qui nous attachait à elle s'est usé par la morsure lente du temps.

— Je ne me serais jamais doutée qu'il en fût ainsi : Vous croyez donc que peu à peu l'affection s'efface et que l'âme se vide sous l'effort d'affections nouvelles ?

— Il le faut, Félícia. Le cœur humain est comme un sable mouvant où un nom écrit la veille a disparu le lendemain.

La jeune fille eut un mouvement de découragement profond.

— Vous me surprenez, en vérité, murmura-

t-elle; voyons ! ce que vous me dites là est-il chez vous le résultat de l'expérience ?

— Non, certes, je le jure. Tout ce que j'ai aimé, je l'aime encore.

Cette déclaration fit du bien à la jeune fille et la rassura sur le caractère du chevalier.

— Eh bien alors, reprit-elle souriant à demi, l'homme n'est pas aussi changeant que vous le prétendez ? Du moins vous ne l'êtes pas vous, ce qui me permet d'espérer que je ne le serai pas davantage.

— Je suis jeune encore et vous plus que moi. C'est dire que nous ressemblerons sans doute à la généralité du monde, lequel est mobile et reflète comme l'onde les images sans en garder la trace à travers le roulis de l'existence.

— S'il en est ainsi, tant pis ! dit-elle tout-à-coup, mais laissez-moi mon illusion. J'aime mieux croire que vous vous trompez et que la meilleure preuve de votre erreur c'est vous même.

M. de Cartelanin sourit gracieusement en présence de la candeur alarmante de Félícia.

— Oui, reprit-il, vous avez raison; nous sommes meilleurs au fond que nous n'en avons l'air, et vous êtes, vous, une enfant adorable.

Le compliment fit tressaillir Félícia, malgré ce mot d'enfant qui l'humiliait un peu. Elle rougit comme une cerise et ne répondit pas.

— Oh ! vous avez beau rougir, s'écria M. de Cartelanin en riant, je maintiens la chose.

Piquée au jeu, elle fit un effort surhumain pour réagir contre sa pudeur.

(A suivre).